

Communiqué Cgt

Commission technique de modernisation

Pour continuer le processus de modernisation, la Direction nous a proposé la création d'une commission technique pour, ainsi avancer plus facilement dans la suite des négociations.

Cette commission sera composée par des représentants des organisations syndicales et de la Direction et traitera des sujets techniques dans le but de faciliter le travail des réunions paritaires.

Malgré le fait d'avoir connu par le passé des groupes de travail qui n'ont jamais permis d'avancer sur les sujets qu'ils étaient sensés résoudre, nous avons décidé de participer à cette commission, mais en prenant des garanties et en précisant à la Direction des conditions qui nous semblent essentielles :

- Cette commission technique sera mandatée par la réunion paritaire. Elle aura pour unique fonction de travailler sur les points qui ont été décidés dans l'Accord global de modernisation. En aucun cas elle ne pourra remplir une autre fonction, ni statuer sur des points qui ne lui ont pas été soumis.
- En aucun cas la commission technique ne devra se substituer aux réunions paritaires, qui par leur représentativité sont les seules à pouvoir valider une application ou choix de modernisation.

Chaque participant représenté dans la commission technique (syndicats et Direction) est libre de composer sa délégation. Cependant un nombre relativement réduit de participants est nécessaire pour rester efficace.

La représentation CGT sera constituée de la façon suivante :

Deux élus CGT assisteront à l'ensemble des réunions pour assurer une continuité. Une troisième personne sera désignée par la CGT selon le sujet à traiter dans le but d'avoir une approche plus technique.

Les élus CGT qui participeront à l'ensemble des réunions sont :

 Daniel Cappadoro

 Eduardo Morgan-Tirado

Lors de cette étape décisive qui nous permettra de concrétiser des accords, des choix des matériels et la modification de l'organisation du Pré-pressé, chaque salarié devra réfléchir aux problèmes posés et chaque service concerné devra apporter des réponses collectives qui permettront aux élus CGT de représenter et défendre ces positions devant la Direction.

Nous tiendrons des réunions d'info pour vous tenir informés

et répondre à vos interrogations

Jeudi 24 octobre 19 h 30 et 22 h 30

Vendredi 25 octobre 10 h 30 et 13 heures

18 octobre 2002

SECTEUR COMMUNICATION CGT